

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.11PR
concernant
la 1^{ère} série de compléments au budget 2018**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 28 mai 2018.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Roger GYGAX et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous le remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions.

La Commission des finances peut apporter les explications complémentaires suivantes :

354.3141.10/27 Machine à café de la Marive

La durée de vie de la nouvelle machine est estimée à une dizaine d'années. Il semble toutefois que certains utilisateurs de la Marive préfèrent utiliser les machines mises à disposition de cas en cas par les fournisseurs de boissons.

354.3141.10/01 Remplacement de la machine de lavage à haute pression.

L'ancienne machine n'était pas réparable et il s'agit d'une installation indispensable.

354.3141.12/21 Aménagement d'un nouveau bureau pour le secrétariat général.

Le crédit couvre un bureau pour le juriste nouvellement engagé, et la division de la salle de conférence III en deux parties.

La Commission des finances considère toujours que les aménagements de bureau ne devraient pas être financés par des crédits urgents, mais passer pas le budget.

425.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets

La dépense pour un mandataire externe est compensée par des économies faire sur la masse salariale du service.

431.3142.10 Entretien de chemins

Il s'agit d'un passage à niveau situé sur la commune de Cheseaux-Noréaz et qui donne accès aux forêts propriétés de la commune derrière la voie CFF Yverdon-Payerne. Le maintien de cet accès est impératif dans cette zone où des glissements de terrain se produisent régulièrement. La mise en conformité du passage était exigée par les CFF sous peine de fermeture définitive de celui-ci.

Le crédit complémentaire accepté par le Conseil communal dans le cadre de la 2^e série de compléments au budget 2017 n'a pas été utilisé. Il est donc repris dans cette série de compléments. Les travaux ont été effectués au printemps 2018 par les CFF. Le Service des travaux en a assuré la bonne réception.

122.4501.00 Contributions et subventions fédérales.

Le financement de la démarche participative est assuré par un prélèvement au fonds Agenda 21.

Conclusions :

La Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, de prendre note des commentaires ci-dessus et d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Pierre Hunkeler
Président



Yverdon-les-Bains, le 12 juin 2018